



Conseil Municipal du 3 Avril 2008

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Bernard Rossier, maire. (Date de convocation : 29 mars 2008)

Etaient présents 13 conseillers : Stéphanie Carniel, Marine Chalayer, Didier Dailly, Nathalie Dulac, Pascal Felicioli, Michel Gély, Daniel Giraud, Vincent Petit-Liaudon, Thierry Poncin, Ladislav Potocki, Monique Renard, Laurence Santailler, Eric Schwartz

Absent : 1 : Michel Germain (procuration donnée à M.Gély)

Votants : 14 + 1 procuration

Secrétaire de séance : Marine Chalayer

1 - Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Candidats : + Bernard Rossier : membre de droit Le conseil élit à l'unanimité ces candidats

2 - Fixation du nombre de membres représentant la commune au sein du CCAS et désignation des délégués communaux siégeant à cette instance Monsieur le maire propose que le nombre des membres représentant la commune au sein du CCAS soit de 6 conseillers. A l'unanimité le conseil décide d'accepter cette proposition.

Désignation des membres du conseil siégeant à cette instance

Candidats : Stéphanie Carniel, Pascal Felicioli, Michel Gély, Michel Germain, Monique Renard et Laurence Santailler + Bernard Rossier (membre de droit) Le conseil élit à l'unanimité ces membres.

Le maire précise qu'il choisira 6 autres personnes appartenant à des associations à caractère social et familial, de personnes retraitées et de personnes handicapées (présentées par celles-ci), afin qu'elles rejoignent le CCAS pour assurer la parité entre élus du conseil et personnes extérieures.

3 - Désignation du délégué défense

Candidat : Didier Dailly

Le conseil élit à l'unanimité ce délégué.

4 - Désignation du suppléant du maire (membre de droit) au conseil d'administration du collège :

Candidat : Vincent Petit-Liaudon

Le conseil désigne à l'unanimité ce suppléant.

5 - Désignation du suppléant du maire (membre de droit) au sein du conseil d'école :

Candidat : Eric Schwartz

Le conseil élit à l'unanimité ce suppléant.

6 - Désignation des délégués communaux auprès de l'office de tourisme :

Candidats : Marine Chalayer, Michel Gély, Monique Renard.

Le conseil élit à l'unanimité ces délégués.

7 - Désignation des délégués communaux auprès de HVA Culture :

Candidats : Marine Chalayer, Laurence Santailler, Monique Renard

Le conseil désigne à l'unanimité ces délégués

8 - Désignation des délégués du SRDC (câble) :

Candidats : Vincent Petit-Liaudon (titulaire) et Michel Germain (suppléant)

Le conseil élit à l'unanimité ces délégués

9 - Mise en place des différentes commissions communales et désignation de leurs membres et de leur animateur respectif

Monsieur le Maire précise que le vote se fera une fois l'énumération faite de toutes les commissions communales et

la désignation de leurs membres et animateur respectif. Monsieur le maire étant membre de doit de chaque commission.

Voirie - éclairage public - cimetièrre :

Daniel Giraud (animateur), Michel Gély, Michel Germain, Vincent Petit-Liaudon, Thierry Poncin

Bâtiments communaux :

Thierry Poncin (animateur), Michel Gély, Michel Germain, Daniel Giraud, Vincent Petit-Liaudon

Location salles communales :

Nathalie Dulac (animatrice), Michel Germain, Ladislas Potocki, Daniel Giraud

Vie des quartiers et hameaux :

Michel Gély (animateur), Michel Germain, Laurence Santailler, Eric Schwartz

Sécurité :

Didier Dailly (animateur), Pascal Felicioli, Daniel Giraud, Thierry Poncin, Eric Schwartz

Culture :

Laurence Santailler (co-animatrice), Marine Chalayer (co-animatrice), Monique Renard (co-animatrice), Stéphanie Carniel, Pascal Felicioli, Eric Schwartz

Animations :

Michel Gély (animateur), Stéphanie Carniel, Michel Germain, Monique Renard

Jeunesse :

Ladislas Potocki (animateur), Marine Chalayer, Pascal Felicioli, Laurence Santailler

Seniors :

Laurence Santailler (animatrice), Pascal Felicioli, Michel Gély, Michel Germain

Vie associative :

Vincent Petit-Liaudon (animateur), Marine Chalayer, Didier Dailly, Daniel Giraud, Thierry Poncin

Personnel communal :

Eric Schwartz (animateur), Michel Gély, Michel Germain, Laurence Santailler

Scolaire :

Stéphanie Carniel (animatrice), Nathalie Dulac, Vincent Petit-Liaudon, Thierry Poncin Monique Renard, Eric Schwartz

Elections :

Eric Schwartz (animateur), Michel Gély, Michel Germain

Communication :

Marine Chalayer (Animatrice), Didier Dailly, Pascal Felicioli, Vincent Petit-Liaudon, Lasdislas Potocki, Laurence Santailler, Eric Schwartz

Finances :

Eric.Schwartz (animateur), Michel Gély, Michel Germain

Animation économique :

Michel Germain (animateur), Michel Gély, Thierry Poncin

Développement durable :

Didier Dailly (animateur), Pascal Felicioli, Michel Gély, Michel Germain, Daniel Giraud, Vincent Petit-Liaudon, Ladislas Potocki, Eric Schwartz

Cadre de vie :

Michel Gély (animateur), Stéphanie Carniel, Marine Chalayer, Michel Germain, Monique Renard, Laurence Santailler

Projets :

Monsieur le maire précise que cette commission réunie les membres de la commission bâtiments communaux et celle du développement durable. Cette commission aura deux co-animateurs. Didier Dailly (co-animateur), Thierry Poncin (co-animateur), Daniel Giraud, Michel Gély, Michel Germain, Vincent Petit-Liaudon, Ladislas Potocki, Eric Schwartz

Le conseil accepte à l'unanimité ces différentes commissions et leur composition respective.

10- Fixation des indemnités du maire, des adjoints et de leur crédit d'heures

En matière d'indemnités du maire et des adjoints, monsieur le maire propose d'appliquer les mêmes mesures que la précédente mandature. A savoir pour le maire une indemnité qui s'élève à 43% de l'indice 1015 du barème de fonction publique majorée d'une prime de 15% en raison du fait que la commune est chef lieu de canton ; et pour les adjoints 16,5% de ce même indice 1015. Cela à date du 22 mars prise de fonction de la municipalité
De plus, il demande au conseil de majorer de 30% le crédit d'heures accordé au maire et aux adjoints occupant un emploi de salarié afin d'avoir le temps nécessaire à la gestion de la commune. Cette majoration peut s'appliquer puisque la commune est chef lieu de canton. Ce temps d'absence des entreprises étant bien sûr non rémunéré par les employeurs.

Ces propositions sont soumises au vote du conseil : 14 voix pour et une abstention (Bernard Rossier)

11- Contribution financière de la commune au SYDER pour l'année 2008

Cette contribution s'élève à la somme de : 32 946,01 euros. Monsieur le maire expose au conseil les deux solutions possibles : la fiscalisation de cette contribution ou sa budgétisation. Après débat, le conseil vote à l'unanimité la poursuite de la **budgétisation et l'inscription de cette somme au budget primitif 2008**

12- Fixation de l'indemnité de conseil du receveur municipal

Considérant le changement du conseil municipal, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, et après avoir délibéré, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % à monsieur Denis Bauer, jusqu'à renouvellement du Conseil, changement de comptable ou nouvelle délibération et d'inscrire les sommes nécessaires au compte 6225. Avec une date d'effet à partir du 22 mars 2008. Le conseil vote à l'unanimité cette indemnité

13- Création d'un poste d'employé saisonnier pour les mois de juillet et août

Après exposé du maire sur la nécessité d'aider le personnel communal technique durant ces mois d'été, le conseil accepte à l'unanimité la création de ce poste.

14-Fin crédit bail Entreprise Gros-Roche

Fin mai 2008, le crédit bail de l'entreprise Gros et Roche se termine. Après accord, des intéressés, pour acquérir ce bâtiment pour un euro symbolique. Le conseil vote à l'unanimité cette décision.

A noter, qu'une recherche d'amiante doit être effectuée dans ce bâtiment. Après contact avec la société APAVE (Montant du devis : 550 euros hors taxes + 41 euros hors taxes pour chaque morceau friable prélevé et 71 euros hors taxes en cas de prélèvement non friable). Le conseil vote à l'unanimité cette prestation

Monsieur le maire précise que ce bâtiment communal est le dernier en crédit bail pour la commune.

16- Délégations consenties au maire par le conseil municipal :

Après exposé du maire concernant l'article L2122-22 du CGCT, modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 - art.13 : Le conseil décide à l'unanimité de délégations suivantes :

- 1 - D'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 3- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- 5- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 6- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 7- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 8 - De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- 10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- 11- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 12 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code.
- 13- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée de 5 000 euros hors taxes.
- 14- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 20 000 euros.
- 15- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

15- Questions diverses

- Entretien du stade et des espaces verts de la gendarmerie : acceptation à l'unanimité par le conseil de deux devis de monsieur Hervé Rampon de Claveisolles (montant hors taxes 2410 euros correspondant à une vingtaine d'interventions au stade et de 806 euros H.T pour la gendarmerie.
- Achat d'une autolaveuse pour les sols des bâtiments communaux : après consultation des employés communaux, le choix s'est porté vers l'autolaveuse électrique. Le devis de Monsieur Gauthier, entreprise d'électricité générale à Lamure sur Azergues, s'élevant à 3617,55 euros H.T pour la machine, ses accessoires et les produits, est accepté à l'unanimité.
- Entretien des talus : Le devis de l'entreprise Geoffray de Lamure manquant de précisions, le conseil n'est pas en mesure, à ce jour, d'apporter une réponse. L'intervention est fixée à fin mai.
- Suite au vol d'un dévidoir et tuyau d'arrosage : il est nécessaire de réacquérir ce matériel (chariot : 149 euros hors taxes, 3 tuyaux de 50 mètres : prix unitaire 62.50 euros H.T, soit un coût total : 336, 50 euros). Le conseil vote à l'unanimité cet achat.
- Achat d'un photocopieur pour la mairie : Quatre sociétés ont été consultées (INFOTEC - NRG - BURO + ET ARSYL). Le conseil vote à l'unanimité la location du photocopieur à la société ARSYL (Loyer trimestriel : 79 euros hors taxes plus + 0,0079 euros par copie)
- Subvention presbytère : Monsieur le maire précise qu'une la subvention de 20 000 euros pour le presbytère a été acquise pour quatre ans à partir de 1er janvier 2008
- Jardin potager : Monsieur le Maire a été sollicité par un Lamurien travaillant pour les brigades vertes. Ce dernier souhaiterait utiliser une parcelle de terrain appartenant à la commune à proximité immédiate de son logement. La création d'une convention à titre précaire pour la création d'un jardin potager s'impose. Elle sera établie à titre gracieux, pour un an renouvelable avec une clause de déménagement.
Un état des lieux entrant et un état des lieux sortant seront établis. Cette demande est soumise au vote du conseil : 10 voix pour et 5 abstentions.
- Secrétaire de mairie et ATSEM
Monsieur le maire précise que le mercredi 02 avril 2008 (lui plus deux adjoints) se sont retrouvés pour recruter un secrétaire de mairie. Suite aux entretiens, une candidate a été retenue : madame Patricia Chalayer. Cette dernière a, par courrier du 04 avril 2008, accepté le poste.
Monsieur le maire précisa que, suite à la demande de reprise à travail à temps partiel à compter du 12 mai de l'une des deux ATSEM se trouvant en congé parental, il consultera les deux remplaçantes actuelles dont les contrats s'achèvent le 11 mai pour le mi-temps à compléter.
La séance s'achève à 23 heures 45.